

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2009

APPLICATION DES ARTICLES 34-1, 39 ET 44 DE LA CONSTITUTION – (n° 1522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
MM. Urvoas, Valls, Derosier, Le Roux, Dosière
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 5

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.